

A

l : équivalent du *la*, dans le solfège anglo-axon.

capella (it. « à la manière de la chapelle », u lat. pop. *capella*, diminutif de *cappa* « cape, manteau à capuchon » [679, pour le manteau de saint Martin]) : désigne les polyphonies vocales religieuses liées aux maîtrises ou aux chapelles de la Renaissance et, partant, toute interprétation exclusivement vocale. Le genre *capella* s'oppose historiquement à celui des *cori spezzati*, qui met en scène plusieurs voix (de voix ou d'instruments), ainsi qu'à la *monodie accompagnée* (instrumentale ou vocale) qui prévaut dès l'avènement du baroque.

accelerando (it. « en accélérant ») : presser progressivement le mouvement d'un passage d'une œuvre musicale.

accent (lat. *accentus* ; 1265) : 1. augmentation de l'intensité d'un son ; les symboles en point : > indique un simple appui ; – « louré », indique un appui lourd, insistant, en détachant ces notes successives ; sfz, fz *sforzando*, *sforzato*, « en renforçant » le son ; accentuation soutenue et forte (mais néanmoins relative à l'intensité générale du passage) ; 2. moment appuyé dans une phrase de type : anacrouse/accents/désinence ; 3. les accents aigus et graves du langage sont à l'origine de la formation des neumes.

accident : désigne une altération placée devant une note dans le déroulement d'un mor-

ceau ; ce sont des dièses et doubles dièses, bémols et doubles bémols, bécarres ; les *altérations accidentelles*, valables une mesure, s'opposent aux *altérations constitutives* dites à la clé, qui font partie intégrante de la tonalité de départ du morceau. Dans la pratique récente, l'usage des accidents valables seulement pour la note se généralise.

accord (lat. *accordare* « être d'accord, mettre d'accord », de *ad* et *cor*, *cordis* « cœur », influencé par *chorda* « corde » ; « harmonie de sons émis ensemble » [1341], « sons musicaux simultanés en harmonie » [1538]) : superposition d'au minimum trois sons simultanés et formant un tout. Un accord est dit *classé* s'il peut être réduit à une suite de tierces selon les règles de l'harmonie. Les différents accords classés sont détaillés dans le corps de cette théorie. Lorsqu'un accord n'est pas réductible à une suite de tierces, on parle d'*accord non classé* ou d'*agrégat*.

accord de Tristan : premier accord de l'opéra *Tristan et Isolde* de Richard Wagner, constitué des notes *fa-si-ré #-sol #*, et sur l'interprétation duquel de très nombreux musiciens ont médité, voire polémique ; il a inauguré l'espace des « accords vagues », susceptibles de nombreuses résolutions.

agogique (grec *agvguh*, « conduite », « direction » ; Riemann, 1884) : modification de tempo non écrite, liée à l'interprétation (*rubato*, *accelerando* ou *rallantendo*, par exemple) ou à l'accélération/ralentissement des valeurs rythmiques utilisées ; l'agogique est l'équivalent

dans le domaine du rythme, de la dynamique dans celui des intensités.

agrégat (lat., de *ad* « à » et *gregis* « groupe, troupe ») : terme fréquemment employé afin de désigner les accords non classés, c'est-à-dire n'appartenant pas au système harmonique tonal, mais relevant d'un principe de construction singulier ; le mot apparaît souvent pour désigner les accords dans la musique contemporaine. Un agrégat formé d'un ensemble chromatique continu de hauteurs se nomme *cluster*.

agrément : voir ornement.

aigu (lat. *acutus*, « pointu ») : l'ensemble des fréquences les plus élevées dans le registre des sons ; sur un piano, il correspond au tiers le plus à droite du clavier.

aléatoire [musique] : désigne une musique offrant un éventail de choix à l'interprète ; cela va de la technique des réservoirs, notes à jouer dans l'ordre souhaité, aux parcours multiples (formes ouvertes), où une cellule peut avoir des conséquences sur les nuances ou le tempo de la suite, voire à des partitions purement graphiques laissant une appréciation toute subjective à l'interprète qui devient alors un réel improvisateur.

altération (du bas-latin *alteratio* ; XIII^e siècle) : modification de la hauteur d'un son et signe placé devant la note modifiée ; le *bémol* abaisse d'un demi-ton chromatique, le *dièse* élève d'un demi-ton chromatique, le *double bémol* abaisse de deux demi-tons chromatiques, le *double dièse* élève de deux demi-tons chromatiques et le *bécarre* supprime l'effet des quatre autres altérations.

alto (de l'italien « haut », latin *altus*) : la moins haute des voix féminines, au-dessous de la voix de *soprano* ; désigne aussi l'instrument médium entre le violon et le violoncelle (*violon alto*) et tout instrument de registre moyen (*flûte alto* = *flûte en sol*, plus grave d'une quarte).

ambitus (lat. « circuit », « pourtour ») : intervalle abstrait reliant les limites aiguë et grave d'une mélodie ; souvent employé comme syno-

nyme de *registre* et de *tessiture* (voir ces mots pour les nuances).

anacrouse (grec *ana* « de bas en haut », « en arrière », « sens inverse » et « de nouveau » ; et *krousis*) : 1. note ou groupe de notes placés en levée, avant le posé ou le premier temps fort de la mesure ; beaucoup de chants commencent avec des anacrouses (*la Marseillaise*, par exemple) ; 2. élan initial d'une phrase de type anacrouse/accent/désinence.

antécédent : lorsqu'une phrase musicale est constituée de deux propositions, que la première a une fin ouverte et que la seconde, après avoir repris le début de la première, la conduit jusqu'à sa conclusion ; le premier membre se nomme *antécédent* et le second *conséquent*.

anticipation : note étrangère à l'harmonie, anticipant une note de l'accord suivant, et se résolvant sur celle-ci par répétition.

appoggiature (de l'italien *appoggiare*, « appuyer ») : 1. sur le plan harmonique, l'appoggiature est une note dissonante par rapport à un accord, jouée à la place de sa résolution, c'est-à-dire sur le temps ; elle retarde donc l'apparition de la note constitutive consonante ; 2. sur le plan du phrasé, l'appoggiature est une petite note, parfois barrée, avec de complexes règles d'interprétation rythmique (voir le chapitre sur l'ornementation). Une appoggiature peut n'être que rythmique et, donc, consonante.

armure, armature (armature : 1694, d'*armure*, fin xv^e ; lat. *armatura*, de *armus* « haut du bras, épaule ») : altération(s) placée(s) en tête d'un morceau, entre la *clé* et l'*indication de mesure*, ainsi qu'au début de chaque portée ; sauf en de très rares exceptions, l'armure suit l'ordre des dièses ou celui des bémols et correspond aux altérations contenues dans la tonalité principale du morceau en question.

arpège (de l'italien *arpeggio*, « jeu de harpe » ; harpège, 1751) : 1. en présence de son symbole spécifique, un arpège est l'exécution successive et rapide des notes d'un accord ; si les notes se succèdent dans le désordre, on parle d'*arpège brisé* ; un arpège peut être ascendant ou des-

endant ; 2. un arpège peut aussi être noté en plusieurs rythmiques précises, et donc être intégré au discours musical, comme dans le début du *Zarathoustra* de Richard Strauss.

tempo (it. « au mouvement ») : retour à la vitesse initiale, après un passage plus rapide ou plus lent, accéléré (*accelerando*) ou ralenti (*ralentando*) ; on indique aussi *tempo primo* « premier tempo »).

tonalité (de *a*, préfixe privatif et *tonal*) : est dite atonale (ou en tonalité suspendue), toute musique se référant aux douze sons de la gamme chromatique plutôt qu'aux modes fondés sur l'idée de notes principales et de fonctions. Après avoir tenté de supplanter définitivement la tonalité, ce langage, né au début du *xx*^e siècle, essentiellement du fait de la seconde école de Vienne (Schoenberg, Berg, Webern), a aujourd'hui trouvé sa place au sein de la palette expressive de la musique.

attaque : 1. manière d'émettre le son ; peut être *legato*, *staccato*, *portato*... 2. en acoustique, moment conduisant un son vers sa résonance ; pendant cet instant, de nombreux harmoniques (nommés transitoires d'attaque) ou bruits (souffle, frottement d'archet, bruits de lés) peuvent se faire entendre.

attraction (lat. *tractio*, de *attrahere* « tirer soi » ; 1265) : attirance d'une note ou d'un accord vers une autre note ou accord ; on parle de l'attraction des degrés instables vers les degrés stables ; le passage d'un point instable à un point stable se nomme *résolution*. En musique tonale, la *sensible* est attirée par la *tonique* et l'*accord de dominante* par l'*accord de tonique* ; de même, l'*appoggiature* et le *retard* jouent sur le phénomène d'attraction. La notion d'attraction peut être appliquée aux rythmes (temps forts, temps faibles), aux intensités, voire à tous les phénomènes sonores.

augmentation : 1. multiplication – le plus souvent par deux – des durées de toutes les notes d'une mélodie ; 2. allongement de la moitié de la durée d'une note, par l'ajout d'un point après cette note.

augmenté : 1. un intervalle est dit augmenté lorsqu'un demi-ton chromatique est ajouté à un intervalle majeur ou juste ; 2. un intervalle est dit sur-augmenté lorsque deux demi-tons chromatiques sont ajoutés à un intervalle majeur ou juste ; 3. lorsque, dans un accord, un intervalle est augmenté par rapport à la basse – généralement la quarte, la quinte ou la sixte – l'accord est dit augmenté.

axe [système d'] : se dit, particulièrement pour la musique de Béla Bartók, à propos d'une équivalence des fonctions à la tierce mineure et au triton.

B

b : équivalent du *si* dans le solfège anglais et du *si b* dans le solfège allemand. Cette lettre est déterminante dans la formation de la notation musicale : sa forme carrée a donné le bémol, sa forme arrondie le dièse et sa forme barrée le dièse et sa forme carrée, moins la barre inférieure, le *h* du solfège allemand (*si*).

B.A.C.H. : motif constitué de l'équivalent musical, en notation allemande, des lettres du nom de BACH (*si b-la-do-si*) et utilisé par de très nombreux compositeurs comme Bach, Liszt, Schoenberg ou même Mozart (mesure 63 [centre] du second mouvement du quatuor dit des « dissonances »).

barre de mesure (lat. *mensura*, « action de mesurer » ; sens musical de mesure, 1538, dans l'expression « aller et chanter par mesure », 1735 ; demi-mesure, 1768 ; à contre-mesure, 1833) : trait vertical traversant une ou plusieurs portées et indiquant les limites d'une mesure.

baryton (grec *baru*, « grave, lourd » et *tonos*, « ton, hauteur » ; 1655) : voix masculine, dont la tessiture est intermédiaire entre les voix de ténor et de basse ; peut désigner un instrument médium-grave, comme le saxophone baryton.

basse (lat. *bassus* « gras, obèse », « de petite taille », « peu élevé » ; sens musical en français – succédant au mot *bassus* – 1694) : la plus grave des voix masculines, au-dessous de la

voix de *ténor* ; peut désigner aussi l'instrument le plus grave d'un ensemble instrumental (*basse pour contrebasse*).

basse chiffrée : 1. basse continue surmontée de chiffres arabes guidant l'exécutant dans une réalisation improvisée. Dans un premier temps (vers 1600), les chiffrages n'indiquaient que les dissonances, et ce, de façon absolue (une onzième y était notée 11 et non 4). Le chiffrage s'est ensuite standardisé et tous les accords distincts de l'accord de quinte furent précisés sans tenir compte des redoublements d'intervalles. Selon l'époque et le pays, les chiffrages manifestent tout de même des variantes notables ; 2. exercice d'harmonie, l'étudiant doit écrire les parties de soprano, alto et ténor à l'aide d'une basse munie de chiffres ; s'oppose à *chant donné* où l'étudiant doit écrire alto, ténor et basse.

basse continue : vers la fin de la Renaissance, les parties extrêmes de la polyphonie ont pris une importance particulière : l'aigu est devenu la ligne mélodique principale et le grave soutient désormais l'harmonie, souvent doublé et enrichi d'accords par un instrument polyphonique. À cette époque, la basse harmonisée est discontinuée ; lorsque la voix grave s'arrête, l'harmonisation s'arrête de même : c'est la « basso seguente ». Au début de l'époque baroque, la basse harmonisée devient une partie supplémentaire, indépendante de la polyphonie vocale et présente en permanence : c'est la basse continue (à ne pas confondre avec la basse obstinée). Cette partie harmonisée disparaît à l'époque classique. On nomme pour cette raison la période couvrant les années 1600-1750, époque de la basse continue. La basse continue est rapidement devenue une basse chiffrée. Elle est jouée (on dit « réalisée ») par le continuo (voir ces mots).

basse fondamentale : dans la musique tonale, les accords sont construits par empilements de tierces (par exemple *do-mi-sol*) ; la *basse fondamentale* n'est autre que la première note de cet échafaudage (ici, le *do*). La *basse mélodique* désigne la note de la partie la plus

grave de l'accord dans un morceau à un instant donné ; ce peut être la basse fondamentale (ici, *do*) ou non (ici, *mi* ou *sol*) ; on parle, dans ce dernier cas, de *renversement* ou d'*accord renversé*.

basse obstinée [ou contrainte, *ostinato*] : désigne la répétition plusieurs fois de suite d'une formule de basse ; se retrouve dans les genres de la chaconne, de la passacaille et du ground.

battement : voir harmonique.

battue : acte d'indiquer les temps, voire les subdivisions des temps-avec la main ou une baguette.

bécarre (lat. *b quadratum* ou *durum*, « b carré » ; v. 1240) : signe d'altération annulant l'effet d'un bémol ou d'un dièse.

bémol (lat. *b mollis* ou *rotundum*, « b rond » ; XIV^e : *bemoulz*) : altération descendante d'un demi-ton chromatique à partir d'un bécarre ; le double bémol altère de deux demi-tons chromatiques descendants.

binaires : division en deux parties égales d'un élément temporel : cet élément peut être la *mesure* ou le *temps* – ces deux étages de la théorie occidentale du rythme ; on qualifie généralement les mesures à temps binaires de *simples* et les mesures à temps ternaires de *composées*.

blanche (sens musical, 1621) : figure de durée correspondant à la moitié d'une ronde ; elle est dessinée en ajoutant une hampe à l'ovale de la ronde.

blanche [notation] : désigne la notation de la Renaissance, issue de la notation noire du Moyen Âge par une préférence pour des têtes de note évidées (pour de simples raisons pratiques : l'épaisseur du papier).

broderie (de *brortôn* « orner, broder » en ancien haut-allemand ; *brouderie*, 1268 ; sens figuré « détail dû à l'imagination du conteur », 1690) : note ornementale voisine de la note ornée ; elle peut être broderie *supérieure* (ex. :

-ré-do) ou *inférieure* (ex. : *do-si-do*) ; la *douce broderie* combine les broderies inférieures supérieures ; la broderie est le plus souvent rangée à l'harmonie ; une grande partie des notes dites « d'agrément » – c'est-à-dire d'ornementation – sont des broderies : trille, mordant, pincé, gruppetto ; l'échappée est une broderie incomplète, avec élision de la note de solution.

do : équivalent du *do* dans le solfège anglo-saxon.

cadence (it. *cadenza*, de *cadere*, « choir, tomber » ; fin xv^e) : 1. formule mélodique ou harmonique qui ponctue ou conclut une phrase ou une œuvre ; on assimile souvent les cadences des virgules, des points-virgules ou des points, voire des points d'interrogation, d'exclamation ou de suspension. Les principales cadences sont détaillées dans le corps de cette section ; 2. on emploie aussi le mot *cadence* pour désigner une partie improvisée, souvent virtuose, précédant la fin d'un mouvement d'une œuvre musicale, généralement un concerto.

caractère : la musique dispose d'innombrables indications de caractère comme « gaillard », « pesante », « amoroso »... Les formes musicales, les typologies des thèmes, les aspects chorégraphiques, les arguments/ textes/ vrets peuvent aider à se faire une idée vivante du caractère d'une musique.

carrure (de *carrer*, lat. *quadrare* « équarrir », former un carré » et [fig.] « parfaire », « forer un tout harmonieux », « cadrer, être exact », de *quadrus* « carré » ; *carrure* « largeur du dos d'une personne » [1190], puis forme carrée » [1225-30] ; rare avant le xix^e) : procédé de construction d'une phrase musicale qui divise celle-ci en deux, trois ou *n* parties de même taille (2, 4 ou 8 mesures) ; par extension, désigne tout type de proportion d'une phrase qui peut alors être de carrure régulière ou irrégulière.

chiffrage : chiffres arabes, romains et indications de fonctions utilisés pour faire l'analyse harmonique des accords dans la musique tonale. Les *degrés* sont chiffrés en chiffres romains (ex. : I pour l'accord de tonique, IV pour l'accord de sous-dominante, V pour l'accord de dominante) ; ils sont placés en dessous de la portée de la basse. Les intervalles constitutifs des accords sont notés en chiffres arabes (ex. : 5 pour un accord de quinte, 6 pour un accord de sixte, etc.) ; ils sont placés comme un indice du degré. Les *fonctions* sont indiquées par leur nom, parfois abrégé (T pour tonique, S ou SD pour sous-dominante, D pour dominante, des minuscules signalant les fonctions minorisées) ; elles sont placées en regard des degrés, dont elles complètent la signification. Le but de l'analyse harmonique – branche de l'analyse musicale – est de réaliser comme une « analyse grammaticale » des œuvres tonales ; elle prend en compte la signification des enchaînements harmoniques, les modulations, la plus petite architecture (l'accord) comme la plus grande (les tonalités principales, leur parcours et leur équilibre dans l'œuvre). Différentes écoles coexistent pour le chiffrage ; citons deux d'entre elles : celle de Rameau (1683-1764), qui chiffre le degré des accords à partir de leur *basse fondamentale*, et celle de Dommel-Dieny (xx^e siècle), qui les chiffre à partir de la basse réelle ou mélodique.

chorus (lat. *chorus*, « chœur ») : en jazz, improvisations solistes à partir de la mélodie et de la grille harmonique de base ; un instrument prend la parole pour un temps délimité, tandis que les autres se contentent d'un accompagnement discret ou se taisent.

chromatique, chromatisme (grec *chrôma*, « couleur, ton musical », lat. *chromaticus* ; xiv^e) : le chromatisme désigne le déplacement d'un degré diatonique, appartenant à une échelle donnée, d'un demi-ton vers le grave ou l'aigu ; la succession de plusieurs demi-tons se nomme *échelle chromatique* (ou *gamme chromatique*).

clés (de *clavis*, « clef, loquet », de *clavos*, « clou » ; sens musical avant 1407 ; « à la clé », 1872) : symboles graphiques présents dès le Moyen Âge sous forme de lettres (F, C, G) dessinées sur la portée, pour donner l'équivalent en hauteur d'une des lignes et, par comparaison, de toutes les autres lignes et interlignes. Les clés modernes de *fa* indiquent la position du *fa*², celles d'*ut* du *do*³ et celles de *sol* du *sol*³. Chaque instrument possède ses clés usuelles correspondant au mieux à sa tessiture. Les clés constituent, par ailleurs, un outil efficace pour transposer.

cluster : voir agrégat.

coda (it., du latin *cauda*, « queue ») : 1. section formelle conclusive d'une œuvre ou d'un mouvement d'une œuvre ; elle accentue le plus souvent le caractère principal de l'œuvre : elle exacerbe au sein d'un mouvement rapide, repose dans un mouvement lent. Une coda brève ou une coda interne à un mouvement se nomme *codetta* ; 2. signe surmontant le début de la section conclusive d'un mouvement ; dans la partition, un autre endroit indique *al coda* pour aiguiller, au bon moment, vers la fin.

comma : voir tempérament.

composition : voir qualification.

conjoint : deux sons sont dits conjoints lorsqu'ils sont constitués de deux degrés voisins ; on parle alors d'*intervalle conjoint* (les secondes).

conjuntura, conjoncturées : notes rapides du Moyen Âge, descendantes et représentées par des séries de losanges.

conséquent (lat. *consequens* « qui suit », de *cum* « avec » et *sequi* « suivre » ; 1308) : voir antécédent.

consonance (lat. *consonans*, de *consonare* [*cum sonare*] « résonner avec » ; 1175) : des points de vue de la théorie musicale et de l'esthétique, intervalle qui sonne bien ou « juste » et qui peut constituer la résolution d'une dissonance ; sont classés par la théorie occidentale comme *intervalle consonant* ; l'unisson, l'octave, la quinte, la quarte

(*consonances parfaites*), puis la tierce et la sixte (*consonances imparfaites*) ; par extension, la notion de consonance s'applique aux accords.

continuo : désigne les exécutants réalisant la basse continue, on dit aussi « continuiste » ; ce sont essentiellement le clavecin, le luth, le théorbe, l'orgue, donc des instruments harmoniques ; la basse mélodique est très souvent doublée par un instrument mélodique grave comme la basse de viole ou le violoncelle.

contrepoint (lat. médiéval *punctus contra punctum*, « note contre note », sens musical, 1398 [avant, *discantus*]) : superposition de lignes mélodiques distinctes et interdépendantes ; le mot désigne toute forme de polyphonie du XIV^e jusqu'au XVI^e siècle ; auparavant *déchant* ; l'apparition du mot contrepoint se trouve dans un traité du XIV^e siècle : « *discantus, nihil aliud est quam punctus contra punctum* (le déchant, qui n'est pas autre chose qu'un point contre un point) » ; le mot *polyphonie* s'impose peu à peu jusqu'au XVIII^e siècle ; *contrepoint* désigne alors des techniques d'apprentissage de la composition.

contretemps (sens musical, 1611) : temps faible (ou partie faible du temps) accentué mais non tenu (contrairement à la syncope).

crescendo (it. « en croissant », de *crescere*, « croître » ; 1775) : nuance d'intensité, elle consiste en l'augmentation progressive de cette dernière, généralement du *piano* au *forte* ; l'abréviation en est *cresc.* ; elle possède un symbole spécifique de soufflet.

croche (sens musical, 1680) : figure de durée correspondant à la moitié d'une noire ; elle est dessinée en ajoutant un crochet au symbole de la noire. Pour les doubles croches, triples croches, quadruples croches et quintuples croches, qui divisent à chaque fois la valeur précédente par 2, il suffit d'ajouter le nombre de crochets correspondant. Lorsque plusieurs valeurs plus brèves que la noire se succèdent, les crochets peuvent être remplacés par des barres horizontales ou diagonales qui relient les notes.

Cycle des quintes : système didactique de présentation des douze quintes justes de l'échelle chromatique tempérée ; on peut le parcourir à partir de l'*ordre des dièses* ou de celui des *émols* ; la dernière note du cycle égale la première ; l'ordre des quintes donna naissance à la gamme diatonique majeure (*fa-do-sol-ré-la-mi-do-ré-mi-fa-sol-la-si-do*), mais non au chromatisme qui résulte de l'altération des hauteurs. En dehors du tempérament égal, il est plus judicieux de parler d'une spirale des quintes.

D : équivalent du *ré* dans le solfège anglo-saxon.

la capo (it. « au début » ; début XVIII^e) : indique la reprise du morceau à son début, jusqu'à l'indication *Fine* (« fin » en italien) ou au point d'orgue ; l'abréviation en est *D.C.* ; on rencontre parfois *da capo al segno* ou *dal segno* (« reprendre le morceau au signe »).

Déchiffrage (sens musical, 1900) : premières lectures d'une partition de musique non encore travaillée ou le fait de jouer en lisant la partition. Est dit analytique quand, à l'aide d'une partition, et avec ou sans écoute, un étudiant repère rapidement les éléments saillants et l'écriture d'une musique (caractère, structure, langage...).

Decrescendo (it. « en décroissant », de *decrescere*, « décroître » ; 1775) : nuance d'intensité, elle consiste en la diminution progressive de cette dernière, généralement du *forte* au *piano* ; les abréviations en sont *lecr.* ou *decresc.* ; elle possède un symbole spécifique de soufflet.

Legré (de *dé-* et lat. *gradus*, sens musical, 694) : nom des sons successifs des gammes diatoniques, classés selon un sens ordinal ; chaque degré porte un nom particulier : tonique (1^{er} degré), sus-tonique (2^d degré), médiante (3^e degré), sous-dominante (4^e degré), dominante (5^e degré), sus-dominante (6^e degré), sensible ou parfois sous-tonique (7^e degré). On les

indique généralement en chiffres romains. Dans certains pays, les degrés en majuscules indiquent les degrés qui portent des accords majeurs, et ceux en minuscules, les degrés portant des accords mineurs. Les degrés sont d'une grande importance pour la compréhension de l'harmonie, car ils constituent la basse fondamentale des différents accords.

demi-pause : silence équivalent à la blanche et représenté par un rectangle placé au-dessus de la troisième ligne de la portée.

demi-soupir : voir soupir.

demi-ton (lat. *semitonus*) : le plus petit des intervalles conjoints ; il divise, en tempérament égal, l'octave en douze parties égales ; il peut être diatonique ou chromatique – dans ce dernier cas, on procède par *altération*.

désinence (lat. *desinens, desinere*, « laisser là », « mettre un terme », « cesser » ; 1548) : retombée, dans une phrase de type anacrouse/accent/désinence ; correspond à la rime féminine.

diapason (grec *diapasôn khordôn sumphonia*, « échelle de toutes les notes » = « octave ») : 1. hauteur de référence choisie pour accorder les instruments entre eux ; le *la* est, depuis 1953, fixé à 440 Hertz pour tout le répertoire depuis le classicisme ; bien que les étalons de hauteur aient été divers et variés à la Renaissance et à l'époque baroque, les interprètes actuels de ces répertoires ont le plus souvent choisi de fixer le diapason ancien à 415 Hertz ; 2. instrument étalon destiné à donner une hauteur de référence ; il est le plus souvent constitué de deux fourches parallèles en acier, reliées à l'une des extrémités, libres à l'autre.

diatonique, diatonisme (lat. *diatonicus*, « diatonique », du grec *dia* « par » et *tonos* « ton » ; XIV^e) : le diatonisme désigne la succession, dans les échelles de sept sons (*heptatoniques*), des tons et des demi-tons *constitutifs* de ces échelles, à l'exclusion de toute altération accidentelle ; la gamme mineure présente une notable exception à cette règle, puisqu'elle inclut des *sons mobiles*, altérés différemment

selon que la pente mélodique est ascendante (*mineur mélodique ascendant*) ou descendante (*mineur mélodique descendant*), ou encore pour la constitution des harmonies (*mineur harmonique*).

dièse (grec *diesis*, « intervalle », « action de séparer » ; 1556) : altération ascendante d'un demi-ton chromatique à partir d'un bécarre ; le double dièse altère de deux demi-tons chromatiques ascendants.

diminué : 1. un intervalle est dit diminué lorsqu'un demi-ton chromatique est ôté à un intervalle mineur ou juste ; 2. un intervalle est dit sous-diminué lorsque deux demi-tons chromatiques sont ôtés à un intervalle mineur ou juste ; 3. lorsque, dans un accord, un intervalle est diminué par rapport à la basse – généralement la quinte ou la septième – l'accord est dit diminué.

diminuendo (it. « en diminuant ») : synonyme de *decrecendo*.

diminution (1^{er} sens, 1732) : 1. historiquement (Renaissance et Baroque), type d'ornementation, où les notes d'une mélodie sont monnayées en valeurs plus brèves ; 2. division – le plus souvent par 2 – des durées de toutes les notes d'une mélodie.

dissonance (bas-latin *dissonantia*, « disharmonie, désaccord », de *dissonare* ; 1380 ; antonyme de *consonance* v. 1750) : des points de vue de la théorie musicale et de l'esthétique, un intervalle simultané (*intervalle harmonique*) dissonant demande à être résolu sur un intervalle consonant ; les *intervalles dissonants* sont classés par la théorie occidentale : ce sont les secondes, la quarte augmentée, la quinte diminuée, les septièmes et les neuvièmes ; la quarte juste jouit d'un statut particulier, puisque, consonance depuis les origines, elle demande parfois à être résolue sur la tierce, consonance imparfaite : le contexte musical lui confère donc un statut de dissonance ; la notion de dissonance s'applique, par extension, à certains accords. L'idée de dissonance est inséparable de celles de *tension*, *détente* et

résolution ; elle n'est pertinente que dans le contexte d'une théorie de la consonance ; aussi, Schoenberg parle-t-il pour le xx^e siècle d'une émancipation de la dissonance.

dominante (sens musical, 1732) : 1. nom du cinquième degré des gammes majeures et mineures ; un *accord de dominante* est un accord posé sur ce degré en tant que basse fondamentale ; 2. tonalité d'opposition à la tonalité principale depuis l'époque classique ; 3. parfois synonyme de teneur, note principale d'un mode d'église ; 4. la dominante constitue l'une des trois fonctions tonales.

dominante secondaire : accord présentant toutes les caractéristiques d'une dominante, posé sur un degré autre que V, afin que sa résolution donne une importance proche de celle d'une tonique à tout autre degré. On nomme aussi ce procédé « tonification » ou « tonicisation ».

double bémol : voir bémol.

double croche : voir croche.

double dièse : voir dièse.

double point : voir point.

doublure : 1. présentation à plusieurs octaves simultanées d'une note constitutive d'une harmonie ; 2. en orchestration, effet de renforcement ou de coloration, obtenu par le mariage de timbres différents effectuant la même mélodie.

duolet (it. *duo*, « deux » + diminutif) : figure rythmique résultant d'une division d'un temps ternaire en deux parties égales.

dynamique : catégorie générale des nuances et intensités.

E

e : équivalent du *mi* dans le solfège anglo-saxon.

échappée : note ornementale à résolution disjointe ; également nommée broderie tronquée.

échelle : voir gamme.

mprunt : désigne les modulations passagères. Ce terme est de moins en moins en usage ; à l'effet, lorsqu'il ne s'agit que d'un accord, il est souvent plus judicieux de parler, selon les cas, d'altération ou de dominante secondaire.

enchaînement, progression : succession d'accords présentant des enchaînements caractéristiques de degrés, mettant généralement en évidence les fonctions tonales.

enharmonie (bas-latin *enharmonicus* [1360] « enharmonique », du grec *enharmonicos* « harmonieux » ; *enharmonie* est formé après harmonie ; 1849) : 1. deux notes de sons différents mais de même hauteur – donc à l'unisson – sont dites enharmoniques (ex. : *do dièse/ ré bémol*) ; existent, par extension, des *tonalités enharmoniques* (ex. : *sol bémol mineur/ fa dièse majeur*) ; il est possible de parler de *modulation par enharmonie* lorsqu'un auteur utilise cette propriété, en tant que note pivot, afin de moduler dans une tonalité éloignée ; 2. le *genre enharmonique* était l'un des trois genres de la musique grecque antique, avec le *diatonique* et le *chromatique* ; à l'origine, l'intervalle enharmonique était constitué de deux notes distantes de moins d'un demi-ton l'une de l'autre (ce que l'on nomme aujourd'hui des micro-intervalles).

équivalence : lors d'un changement de mesure, il est parfois important d'indiquer l'équivalence entre la nouvelle unité de temps et l'ancienne. Elle se note au-dessus du nouveau chiffre de mesure sous la forme, par exemple, croche = double croche, noire = noire pointée...

E

qui équivalent du *fa* dans le solfège anglo-saxon.

facteur d'instrument (lat. *factor*, « celui qui fait ») : fabricant d'instruments de musique ; ce mot s'appliqua tout d'abord au fabricant d'orgue (XVII^e siècle), puis à celui de piano (XVIII^e siècle), avant de se généraliser ; *luthier* s'applique plutôt aux fabricants d'instruments à cordes frottées ou pincées – bien que le terme

ait lui aussi tendance à se généraliser (on parle, par exemple, de *lutherie* électronique).

figure (lat. *figura* « forme ») : 1. toute forme notée d'une hauteur de note, valeur de durée ou silence ; 2. motif mélodique ou rythmique homogène, facilement identifiable et mémorisable ; 3. le mot peut être employé en référence à une application musicale des *figures* de la rhétorique, afin d'illustrer un mot ou une idée poétique ; on parle alors de *figuralisme* (ou encore de *madrigalisme*).

fioriture (it. *fioritura* rac. *fiore* « fleur » ; 1825) : synonyme d'ornement.

Flutterzunge (all. de *flattern*, « voler » et *zunge*, « langue ») : effet proche d'un roulement, fréquent aux instruments à vent et particulièrement à la flûte traversière. Il est obtenu par un roulement de langue et parfois, de gorge (dans ce cas, il est souvent appelé « growl »). Il est soit demandé littéralement, soit indiqué par une notation de trémolo. Maurice Ravel a proposé comme équivalent français « trémolo dental ».

fonction tonale : dans la musique de l'époque tonale, chaque harmonie conjugue deux caractéristiques : 1. sa couleur, liée à ses intervalles, sa disposition, son orchestration... 2. sa fonction, liée à son enchaînement avec les autres accords, à sa place au sein de la phrase, à sa rythmique... Il existe trois fonctions distinctes : *Tonique* (T) point de départ et d'arrivée ; repos. *Dominante* (D) : repos secondaire, attraction vers la tonique. *Sous-dominante* (SD) : attraction vers la tonique (de type plagal) ou vers la dominante (soit de type demi-cadence, soit au sein d'un groupe cadentiel). La grande variété des phrases tonales provient du fait que différents degrés peuvent assumer les mêmes fonctions : tonique (I, III, VI), Dominante (V, III, VII, I), Sous-dominante (IV, II, VI).

fondamentale : voir basse fondamentale.

forme (lat. *forma* « moule, objet moulé, forme », du grec *morphè* « forme » ; *fourme*, XI^e ; fin XII^e) : chaque forme musicale, depuis

l'époque baroque, est une rencontre unique entre des thèmes/motifs, un plan tonal, des types d'écriture (harmonique, contrapuntique, mélodie accompagnée...) et des moments de fonctions différentes (exposition, développement, contraste, variation...). Un certain nombre de schémas se retrouvent assez fréquemment, ce qui permet de regrouper les principales musiques sous quelques types principaux (unitaire, binaire, ternaire, rhapsodique...), quelques principes fondamentaux (forme développante, forme contrastante...) et quelques structures principales (forme sonate, forme strophique, forme lied, forme suite, fugue, rondo, thème et variations...). Un compositeur choisit probablement une forme autant pour sa capacité expressive que pour sa structure : un rondo permet un final gai et vif avec de francs contrastes, alors qu'une forme sonate incite à un dense travail thématique plus approprié au début d'une œuvre.

fréquence (lat. *frequencia* « affluence, foule » ; en physique, 1753) : en physique acoustique, nombre de périodes par seconde (unité de temps) d'un son périodique ; elle est un paramètre de la hauteur d'un son ; plus la fréquence est élevée, plus le son est aigu et inversement ; la fréquence est exprimée en Hertz (Hz).

G

g : équivalent du *sol* dans le solfège anglo-saxon.

gamme (grec *gamma*, 3^e lettre de l'alphabet grec, nom donné à la première note de l'échelle générale des sons, la note *sol*¹) : 1. ordonnancement conjoint, ascendant et descendant, des sons, souvent huit en comptant la reprise du premier à l'octave ; l'*échelle* en est la vision abstraite, infinie ; les gammes tirent leurs qualificatifs des modes qui leur correspondent (*gamme majeure*, *mineure*, *pentatonique*, *chromatique*, etc.) ; 2. par extension, exercices techniques, destinés à l'échauffement, pratiqués par les instrumentistes.

glissando (italianisme, du français *glisser* ; 1903) : succession de toutes les hauteurs situées dans le cadre d'un intervalle donné ascendant ou descendant ; si l'instrument est à sons fixes (piano, harpe), la progression se fait au minimum par demi-tons, si possible à l'aide d'une pédale de résonance afin de donner l'illusion de la continuité ; si l'instrument est à sons libres (violon), le glissando est effectivement continu ; certains instruments à sons fixes peuvent procurer l'impression d'un véritable continuum, comme la clarinette au début de la *Rhapsody in blue* de Gershwin.

grave (lat. *gravis*, « lourd ») : 1. les fréquences les plus basses dans le registre des sons ; sur un piano, elles correspondent au tiers le plus à gauche du clavier ; 2. peut également qualifier le caractère et le tempo d'une œuvre lente, solennelle.

grille : 1. notation mnémotechnique des accords constituant la trame harmonique d'un thème de jazz ; s'il s'agit du système européen, elle est matérialisée sous l'apparence d'accords chiffrés dans une grille ; les jazzmen américains emploient plutôt une représentation des accords au-dessus de la portée, proche d'une tablature, schéma de l'instrument avec placement des doigtés ; 2. par extension, accords d'un thème (*chord changes* ou *changes*).

gruppetto (it. « petit groupe » ; 1821) : ornementation mélodique rapide, supérieure puis inférieure (ou l'inverse) d'une note principale ; on le désigne aussi par *doublé*, *tour de gosier* ou *tour de gorge*.

H

h : équivalent du *si* dans le solfège allemand.

hampe (de *hanste*, 1080, « javelot » ou *hante*, 1165-1170, « lance, bois de lance, manche, tige ») : barre verticale descendante à gauche de la note ou ascendante à droite de la note ; présente dans toutes les figures de durée plus brève que la ronde. Plusieurs hampes de durée plus brève que la noire peuvent être reliées par des ligatures.

harmonie (grec *harmonia*, « cheville, joint », assemblage », « juste rapport », « accord des sons » ; via lat. *harmonia*) : 1. structures de sons perposés, appelées accords ; 2. art de l'enchaînement des accords entre eux ; 3. l'une des trois disciplines traditionnelles pour l'apprentissage de l'*écriture musicale*, avec le contrepoint et la fugue.

harmonique : son sinusoïdal égal ou multiple entier d'une fréquence nommée *harmonique 1* ou *fondamental*. Par exemple, pour le *diapason* (la^3) : harmonique 1 = 440 Hertz ; la^3 ; harmonique 2 = 880 Hertz = la^4 [octave] ; harmonique 3 = 1320 Hertz = mi^5 [douzième] ; harmonique 4 = 1760 Hertz = la^6 [2 octaves] ; etc. jusque – théoriquement – à l'infini. L'harmonique 1 est le son de référence ; les autres harmoniques enrichissent le son par *fusion harmonique*, renforcement du *spectre harmonique* du son fondamental ; la plus ou moins grande « présence » de chacun des harmoniques – c'est-à-dire leur intensité respective – donne le caractère global du timbre ; on voit donc que hauteur (fréquence), intensité et timbre sont organiquement liés et indissociables. Lorsqu'il n'y a pas fusion des harmoniques (apports simples entre les fréquences), c'est-à-dire que leurs fréquences ne sont pas des multiples entiers, on parle de *partiels* et de *spectre inharmonique* : on entend très nettement des *battements* plus ou moins rapides et des sons distincts alors même qu'un seul corps sonore est excité (par exemple le son d'une cloche). Dans la pratique instrumentale, il est fréquent de faire ressortir différents harmoniques d'un son fondamental ; c'était d'ailleurs le seul mode de jeu des instruments naturels comme les cors de chasse. Le chapitre sur les modes de jeu détaille la technique des harmoniques naturels et artificiels. Il ne faut pas confondre un *harmonique* – phénomène lié à la science acoustique – et une *harmonie*, qui est la superposition de sons distincts créant un accord.

haute-contre : voix d'alto masculine, fréquente dans les musiques vocales des XVI^e et VII^e siècles.

hauteur (lat. de *altus*, ancien participe passé de *alere* « nourrir, faire grandir » puis « haut, élevé » ; au IV^e siècle, *altitia* « hauteur » ; au XII^e siècle, *holtur* « dimension dans le sens vertical » ; sens musical dès le IX^e siècle) : métaphore spatiale pour la sensation de gravité ou d'acuité d'un son périodique ; elle est liée à la fréquence de ce son. Les hauteurs sont *absolues* et/ou *relatives* : absolues si elles sont fixées par rapport à un diapason (en Occident depuis le XIX^e siècle : $la^3 \approx 440$ Hertz), relatives dans le cas contraire ; mais elles sont aussi « relatives » les unes par rapport aux autres. On distingue par ailleurs entre *oreille absolue* et *oreille relative* ; l'oreille absolue consiste en la reconnaissance de la hauteur d'un son hors de tout contexte musical ; c'est donc une oreille purement « acoustique » ; l'oreille relative compare la hauteur des sons entre eux, étant donné un son de départ : elle est donc liée à l'agencement des hauteurs dans une œuvre musicale. La *formation musicale* – autrefois nommée *solfège* – enseigne, entre autres choses, la maîtrise de l'oreille relative par le biais du chant et des dictées musicales.

heptatonique (grec *hepta* « sept » et *tonos* « corde » ; *heptatonon* ; XX^e) : échelle musicale comportant sept sons à l'octave ; elle est, sous sa forme la plus répandue, issue d'une succession de six quintes (*fa-do-sol-ré-la-mi-si* = *do-ré-mi-fa-sol-la-si*) ; elle comporte deux demi-tons, situés entre les notes *mi-fa* et *si-do*.

Hertz (de Hertz, physicien allemand, 1857-1894) : unité de fréquence acoustique, mesure de la hauteur d'un son.

hétérophonie (grec *heteros* « autre » et *phônè* « voix, son de la voix », « cri des animaux », « son », « langage », « phrase, parole ») : technique de variation simultanée : à une voix donnée se superpose une autre voix qui exécute la même trame mélodique mais en la variant selon différents procédés : en ajoutant ou supprimant des notes, avec du retard, en avance, etc. ; procédé plurilinéaire, certains musicologues considèrent qu'elle est intermédiaire entre la monodie et la polyphonie (Simha

Arom) ; elle est fréquente dans les musiques traditionnelles et plus rare dans la musique savante occidentale.

hexacorde, hexacordal : ensemble de six notes adjacentes d'une gamme ; dans le système pédagogique de Gui d'Arezzo (XI^e siècle), l'hexacorde suit la progression *2 tons-1 demi-ton-2 tons* et est à l'origine transposable 3 fois (sur *sol*, sur *do*, sur *fa*) ; le but de ce procédé nommé solmisation – connu des apprentis musiciens jusqu'au XVIII^e siècle – était de reconnaître de manière infaillible la place des demi-tons.

hexatonique (grec *hexa* « six » et *tonos* « corde » ; *hexatonon* ; xx^e) : échelle musicale comportant six sons à l'octave ; elle est, sous sa forme la plus répandue, issue d'une succession de cinq quintes (*fa-do-sol-ré-la-mi = do-ré-mi-fa-sol-la*) ; elle comporte un seul demi-ton, situé entre les notes *mi* et *fa* (échelle hexatonique hémitonique). La gamme par tons est une autre forme d'échelle hexatonique.

homonymes (tons) : se dit de deux tonalités ne différant que par leurs modes (ex. : *do* majeur et *do* mineur).

homophonie (grec *homos* « semblable » et *phônè* « voix, son de la voix », « cri des animaux », « son », « langage », « phrase, parole » ; du grec *homophonia* « identité de langage », « ressemblance de sons » ; 1752) : 1. de la Grèce antique au XVIII^e siècle, désigne toute musique exécutée à l'unisson, l'octave ou le redoublement de l'octave ; par extension et abus de langage, on l'emploie pour désigner des parties obéissant simultanément au même rythme (il devient donc synonyme d'*homorythmie*) ; 2. synonyme d'*enharmonie*.

homorythmie (grec *homos* « semblable » et *rhuthmos*, lat. *rhythmos* « mouvement, battement régulier, mesure, cadence ») : dans le cadre d'une polyphonie, identité rythmique simultanée des différentes voix.

imitation : procédé d'écriture faisant se répondre des motifs entre plusieurs voix, avec ou sans transpositions. Le canon est une imitation stricte prolongée. À ne pas confondre avec un relais mélodique ou un écho.

instrument transpositeur : les sons produits par ces instruments (les notes réelles) sont une transposition des notes jouées (les notes écrites). L'intervalle de transposition figure généralement dans le nom de l'instrument (la flûte en *sol* transpose à la quarte inférieure) mais pas toujours (le cor anglais transpose à la quinte inférieure). Un tableau détaille les différents instruments transpositeurs.

interligne : voir ligne.

intervalle (lat. *intervallum* « espace entre deux pieux d'une palissade », puis « distance qui sépare deux points dans l'espace et dans le temps » ; sens musical temporel : it. *intervallo*, 1546 ; *intervallum* [Descartes], 1629 ; sens musical spatial : date indéterminée) : distance entre deux sons classée en : unisson, seconde, tierce, quarte, quinte, sixte, septième, octave, neuvième, dixième... Il faut compter en incluant le degré de départ et d'arrivée (ex. : une quarte à partir de *do* = *do-ré-mi-fa*). Des qualifications précisent la composition en tons et demi-tons de chaque intervalle : diminué, mineur, juste, majeur ou augmenté (par exemple *do-ré* # correspond à une seconde augmentée et *do-mi* b à une tierce mineure). On distingue, d'une part, entre les *intervalles harmoniques* (dans lesquels les sons sont simultanés) et les *intervalles mélodiques* (dans lesquels ils se succèdent), d'autre part, entre *intervalles consonants* et *intervalles dissonants*. Sur le plan acoustique, un intervalle est défini par un rapport de fréquence exprimé en Hertz.

K

Klangfarbenmelodie (all. *Klang* « son », *Farbe* « couleur », *Klangfarbe* « timbre ») :

nélogie de timbres » : déplacement de l'idée d'intonationnelle qu'une mélodie est une succession de hauteurs différentes vers celle qu'elle semble aussi être une succession de timbres différents ; Arnold Schoenberg (1874-1951), créateur du terme, emploie systématiquement cette technique dans *Farben*, troisième de ses cinq *Opéras pour orchestre* op. 16 (1909), ainsi que Webern (1883-1945) dans de nombreuses œuvres, et spectaculairement dans son « instrumentation » du *ricercar* à 6 voix de l'*Offrande musicale* de J. S. Bach. On peut déjà en sentir la naissance dans le *Scherzo de la reine Mab* de *Roméo et Juliette* d'Hector Berlioz.

legato (it. *legare* « lier », 1846) : acte de chanter ou de jouer plusieurs notes de suite sans interruption entre aucune d'elles, en un seul souffle, un coup d'archet ou simultanément entre relevé d'une touche et l'attaque d'une autre ; le signe du legato est la *liaison*, ligne courbe tracée sur ou sous le fragment legato ; le legato est un élément du phrasé, mais sans pour autant se confondre avec celui-ci ; ses contraires sont *accato*, *non legato*, *portato*.

ligature (lat. *ligare*, « attacher, bander, entourer, ceinturer, fixer, unir » ; « notes liées », 171) : 1. signe du *legato* : il indique qu'un groupe de notes doit être joué sans interruption entre aucune d'elles ; 2. signe reliant deux notes du même nom et indiquant leur non-répétition ; est parfois placé à cheval sur la barre de mesure.

ligature (lat. *ligatura*, « action de lier ») : forme adoptée au XII^e siècle par les neumes ; remplacement des crochets par des barres horizontales ou diagonales pour des groupes de notes brèves plus brèves que la noire.

ligne (lat. *linea*, de *linum*, « lin » puis « fil, corde ») : 1. trait horizontal, constitutif de la portée qui comporte usuellement cinq lignes et quatre interlignes (quatre lignes dans le grégorien, plus dans certaines partitions instrumentales de la Renaissance) ; on compte lignes

et interlignes de bas en haut. Les *lignes supplémentaires* consistent en l'ajout d'un ou plusieurs fragments de ligne, vers le bas ou vers le haut, afin de pouvoir noter des hauteurs trop graves ou aiguës pour tenir sur les cinq lignes de la portée usuelle ; elles ont été rendues nécessaires par l'étendue toujours croissante du registre des instruments de musique : la portée, conçue pour un usage vocal, ne couvre que le registre médium des sons audibles sur environ trois octaves ; 2. parfois synonyme de voix.

M

majeur (lat. *major* « plus grand ») : 1. les intervalles de seconde, tierce, sixte, septième, ainsi que leurs redoublements, présentent deux formes de base : la petite, dite mineure, et la grande, dite majeure ; 2. une gamme dont les degrés II, III, VI et VII forment des intervalles majeurs avec la tonique et dont les autres intervalles sont justes, est dite gamme majeure ; 3. un accord formé d'une superposition de trois notes, chacune à distance de tierce de la précédente, la première tierce en partant du grave étant majeure et la seconde, mineure, est dit accord majeur ou encore *accord parfait majeur* ; 4. au Moyen Âge, certaines divisions rythmiques ternaires étaient dénommées majeures en opposition aux binaires, dénommées mineures.

marche : 1. reproduction d'un même dessin sur différents degrés. Une marche peut être unisonale ou modulante. Quand les reprises du dessin sont séparées par des silences, on parle plutôt de séquence. Une marche à la seconde supérieure se nomme une « rosalie » ; 2. musiques appuyées pouvant accompagner des cortèges, des processions, des enterrements...

médiate : troisième *degré* des gammes majeures et mineures ; un *accord de médiate* est un accord posé sur ce degré en tant que basse fondamentale.

médium : les fréquences intermédiaires dans le registre des sons ; sur un piano, elles correspondent au tiers central du clavier.

mélisme (grec de *melos*, originellement « membres en tant que siège de la puissance corporelle », d'où « membre de phrase, développement musical » et du grec *-isme*, en latin scolastique *-ismus*, suffixe savant) : figure mélodique de plusieurs notes portant une seule syllabe ; *mélismatique* s'oppose à *syllabique* (une note, une syllabe). Une légère nuance de signification existe entre *mélisme* et *vocalise* : ce dernier mot désigne une suite de notes chantées sur une *voyelle* unique (et non une syllabe) ; il est appliqué aux exercices techniques et d'échauffement vocal des chanteurs ; un *mélisme*, par contre, est un groupe de notes vocalisées dans le cours d'une phrase musicale de plus vaste dimension (il concerne une syllabe d'un texte plus long).

mélodie (bas-latin *melodia* « air musical, harmonie, accord », de *melôdia* « chant d'un homme, d'un oiseau, chant accompagné de musique, poésie lyrique », de *melôdos* « qui chante, mélodieux », composé de *melos*, originellement « membres en tant que siège de la puissance corporelle », d'où « articulation, membre de phrase, développement musical » et d'*adein* « chanter » [qui a donné « ode »] ; 1112) : succession ordonnée de sons musicaux, articulée à partir de rythmes et de hauteurs. *Intervalle mélodique*, formé de deux notes successives, s'oppose à *intervalle harmonique*, formé de deux sons simultanés. *Mélodie* est souvent aussi opposée à *harmonie*, construction d'accords, donc de notes simultanées, mais ces deux notions se complètent intimement. Plusieurs mélodies superposées qui se répondent forment du *contrepoint*.

mensurale, mensuraliste [notation] : système de notation apparu vers 1260, où le rythme s'exprime directement dans les différentes figures graphiques de durée ; s'oppose à *notation modale*, où le rythme se déduit des regroupements de ligatures.

mésotonique : voir tempérament.

mesure (lat. *mensura* « action de mesurer », « estimation, évaluation », « quantité, degré », « norme », « modération » ; 1080 ; usage musi-

cal dès 1375 ; sens v. 1538) : 1. ensemble organisé et clos d'une succession de temps ; les limites de cet ensemble sont matérialisées sur la partition par des *barres de mesure* ; elle est hiérarchisée en temps *forts* et *faibles* ; elle comporte des temps *binaires* ou *ternaires* ; elle constitue un cadre, un support pour le rythme ; on parle du *chiffage des mesures*, qui correspond aux chiffres placés en début de morceau ou juste avant une mesure donnée en cas de changement de mesure ; 2. *rythme mesuré*, c'est-à-dire dont les valeurs sont exprimables selon des rapports simples (2/1, 3/1, 3/2, etc.) ; s'oppose à *rythme non mesuré* ou libre.

métronome (grec *metronomos* « magistrat contrôleur des poids et mesures à Athènes », de *metron* « mètre, mesure d'un vers » et *nomos* « usage, coutume, loi » ; 1765 : sens musical, 1815 [brevet du 14 sept 1815] : appareil à balancier ou électronique indiquant les temps par un clic ou par un signal lumineux. Utile pour trouver, voire pour garder le tempo.

micro-intervalle : intervalle plus petit que le demi-ton. Utilisé dans la musique grecque antique, ainsi que par la plupart des civilisations (Inde, Orient...). Depuis le début du XX^e siècle, de nombreux compositeurs font appel à des tiers ou des quarts de ton. Un tableau présente leurs symboles spécifiques.

MIDI [code] : défini dès 1974, le code MIDI (acronyme pour **M**usical **I**nstrument **D**igital **I**nterface) permet l'échange d'informations entre synthétiseurs, ordinateurs et magnétophones. Une musique enregistrée en MIDI ne contient pas directement le son, mais des codes qui, envoyés en temps réel, permettront aux instruments électroniques de la recréer. Si ce code permet un stockage très économique, il est tributaire de l'instrument qui, en jouant, peut profondément transformer le son. La norme Général MIDI correspond à une liste standardisée d'instruments que quasiment tous les synthétiseurs et cartes sons comprennent (un tableau la présente).

mineur (lat. *minor* « plus petit, plus jeune » ; *tierce mineure*, 1671 ; *mode mineur*, 1680) : 1.

es intervalles de seconde, tierce, sixte, septième ainsi que leurs redoublements ont deux formes de base : la petite, dite mineure, et la grande, dite majeure ; 2. une gamme dont les degrés III et VI forment des intervalles mineurs avec la tonique et dont les autres intervalles sont majeurs ou justes, est dite gamme mineure ; 3. un accord formé d'une superposition de trois notes, chacune à distance de tierce de la précédente, la première tierce en partant du grave tant mineure et la seconde, majeure est dit accord mineur ou encore *accord parfait mineur* ; 4. au Moyen Âge, certaines divisions rythmiques binaires étaient dénommées mineures en opposition aux ternaires, dénommées majeures.

modalité (1546, de mode, xv^e, lat. *modus*, « manière, mesure ») : désigne les musiques fondées sur l'ensemble des modes, appelés *notes ecclésiastiques*, qui sont huit échelles de sept sons de type diatonique et dont la théorie, l'origine byzantine (*octoechos*), fut appliquée artificiellement aux mélodies grégoriennes – souvent déjà existantes – à partir de l'époque carolingienne (ix^e siècle). Les notes en sont organisées hiérarchiquement entre elles ; les deux notes les plus importantes sont la *finale finalis*, ancêtre de la *tonique* – qui donne son nom au mode – et la *teneur* (ancêtre de la *dominante*), qui est la note principale – la « corde (= note) de récitation » – pendant le déroulement du chant. La classification des huit modes est complexe car elle tient compte des finales (*ré, mi, fa* et *sol*) ainsi que des ambigus authentique (finale au grave de l'échelle) ou plagal (finale au centre). Le plus simple est souvent de n'utiliser que les numéros de 1 à 8 que nous vous présentons. Ils correspondent aux chiffres indiqués traditionnellement au début des pièces grégoriennes.

Finale	Authentique	Plagal
Protus (<i>ré</i>)	1. Dorien	2. Hypodorien
Deuterus (<i>mi</i>)	3. Phrygien	4. Hypophrygien
Tritus (<i>fa</i>)	5. Lydien	6. Hypolydien
Tetrardus (<i>sol</i>)	7. Mixolydien	8. Hypomixolydien

La modalité est opposée à la tonalité, système historiquement postérieur et qui utilise exclusivement les modes majeurs et mineurs. Pour qualifier l'utilisation de modes par les compositeurs récents, les musicologues préfèrent généralement *musique modale* à *modalité*.

mode (lat. *modus*, « manière, mesure » ; xv^e) : ensemble de hauteurs, ordonnées dans la musique occidentale sous la forme de *gammes* ou d'*échelles* caractéristiques, mais liées originellement à des formules mélodiques typiques – des « types mélodiques ». Un mode suppose une couleur, un caractère musical particulier, une expressivité qui soit spécifique. Les musiques traditionnelles du monde entier utilisent fréquemment des systèmes musicaux fondés sur des conceptions modales extrêmement variées ; les modes employés le sont alors selon des règles propres à chacune de ces musiques. La notion de *mode* étant très liée à celle de *formule* en tant que telle, le mot est aussi appliqué à une période historique importante pour la naissance des conceptions rythmiques occidentales modernes : les six *modes rythmiques* du XII^e siècle, qui sont des formules rythmiques constituées de longues et de brèves et dérivées des rythmes de la prosodie grecque antique.

modulation (lat. *modulatio* « action de mesurer », 1365 ; sens actuel, 1784) : notion fondamentale liée à la musique tonale ; elle n'est effective que lorsque les *fonctions tonales* se déplacent au cours d'une œuvre musicale, ce qui a pour conséquence le changement de centre tonal – autrement dit, de *tonalité*. À distinguer des modulations passagères, emprunts, altérations et dominantes secondaires. Le rapport entre les différentes tonalités d'une œuvre constitue son *parcours tonal*, qui s'équilibre entre *tonalité principale* (qui débute et termine l'œuvre) et *tonalité(s) secondaire(s)* (qui ponctuent les épisodes successifs).

monnayage : remplacement d'une durée par plusieurs plus brèves et de durée globale équivalente ; par exemple une noire par deux croches ou par quatre doubles croches.

monodie (grec *monos* « seul, unique, solitaire », et *adein* « chanter » ; 1732) : 1. chant à une voix et sans accompagnement ; 2. si opposé à polyphonie, désigne l'importance prise par le chant accompagné par la basse continue au début de l'époque baroque.

mouvements : on classe les différents mouvements simultanés de voix en : 1. **contraire** : direction mélodique simultanée et inverse entre deux lignes mélodiques, situées donc à un intervalle de plus en plus éloigné ou de plus en plus rapproché, l'une de l'autre ; 2. **parallèle** : direction mélodique simultanée et semblable entre deux lignes mélodiques, situées donc à un intervalle constant l'une de l'autre ; 3. **oblique** : direction mélodique simultanée, semblable, mais de grandeurs d'intervalles différentes, entre deux lignes mélodiques, situées donc à un intervalle, soit de plus en plus proche, soit de plus en plus éloigné l'une de l'autre. Désigne également une voix en mouvement contre une voix immobile.

N

neume (lat. méd. *neuma*, « phrase musicale, en particulier mélodie sans paroles » [ca 1250] ; *neumatizare*, « munir de notations musicales » [1050] ; vient du bas latin *pneuma*, « souffle » [VI^e siècle], dérivé du grec *pneuma*) : première forme graphique de la notation occidentale (IX^e siècle). Sa notation initiale, sans repère de hauteur, n'est pas directement transcribable.

noire (usage en musique, 1633) : figure de durée correspondant à la moitié d'une blanche ou au quart d'une ronde. Elle est dessinée comme une blanche à l'ovale noirci.

noire [notation] : désigne la notation en vigueur (XII^e-XIV^e) entre les neumes et la notation blanche.

nombre d'or, rapport doré : nombre symbolisé par Φ et correspondant à la formule $(1+\sqrt{5})/2$, avec une approximation à 1.618. Plusieurs compositeurs l'ont utilisé pour organiser formes, proportions, harmonie,

rythme... Il est souvent pris dans l'approximation en nombres entiers, nommée série de Fibonacci, et constituée ainsi : 2, 3, 5, 8, 13, 21, 34, 55, 89...

nomenclature (lat. *nomen*, « nom » et *calare*, « appeler, proclamer ») : désignation, souvent sous forme abrégée, des instruments constituant un orchestre donné.

non rétrogradable : se dit d'un rythme restant identique quand il est lu depuis le début ou la fin comme un palindrome. Le mot « radar » en est un équivalent dans la langue française.

note (lat. *nota* ; XII^e) : 1. signe indiquant la hauteur et la durée (ou parfois la hauteur seule ou la durée seule) ; 2. son entendu (dans les expressions « jouer une note », « une fausse note »)

note ajoutée : note étrangère à une harmonie, jouée en même temps que celle-ci, et perçue comme consonante. Elle dérive souvent d'appoggiatures non résolues. Les plus fréquentes sont les sixtes et les neuvièmes ajoutées à un accord de quinte. La sixte, dite de Rameau, est une sixte ajoutée à un accord de quinte situé sur le quatrième degré (il vaut alors mieux ne pas considérer cet accord comme un renversement du second degré).

note caractéristique : note faisant percevoir une modulation par l'introduction d'accidents nouveaux.

note carrée : figure de durée correspondant à deux rondes et abandonnée depuis la Renaissance ; les compositeurs préfèrent désormais noter deux rondes liées.

note de passage : note reliant, dans une mélodie donnée, deux notes constitutives d'un accord, la note de passage étant elle-même étrangère à cet accord ; mais aussi, plus largement, est note de passage toute note mélodique, étrangère ou non à l'accord, qui se situe entre deux points d'appui rythmiques d'un fragment mélodique strictement ascendant ou descendant.

note étrangère : note ne faisant pas partie des notes constitutives d'un accord donné, mais ayant le rôle d'ornementation ou de dissonance contrapuntique (appoggiature, broderie, happée, retard, note de passage).

notes inégales : les valeurs brèves étaient souvent jouées de façon irrégulière (en pointant la première ou la seconde) dans la musique française du XVI^e au XVIII^e siècle. Lorsqu'un compositeur ne le souhaitait pas, il indiquait des notes égales (qui étaient donc l'exception). La façon d'exécuter les notes inégales dépend de la mesure et du tempo et s'applique probablement aussi aux doubles croches italiennes.

nuance : action de varier une intensité, une timbre ou un timbre ; dans le langage musical durant, *nuance* s'applique principalement aux intensités (jouer plus fort, moins fort...).

octave : un 8 suivi de pointillés au-dessus d'une musique indique qu'il faut l'exécuter une octave plus aiguë ; un 15 de 2 octaves au-dessus ; un 8^{bassa}, sous la musique, la baisse d'une octave, et un 15^{bassa} de 2 octaves.

octave (lat. *octavus* « huitième », de *octo* « huit » ; sens en musique, 1534 ; octavier, 1737 [Rameau]) : l'octave est un degré et un intervalle : huitième degré des gammes diatoniques majeures et mineures ainsi que des huit modes ecclésiastiques, ce degré est homonyme du premier (par ex. : *do-ré-mi-fa-sol-la-si-do*). L'octave est aussi un intervalle consonant, disant de huit degrés.

ordre des dièses, des bémols : ordre de présentation des altérations constitutives qui indiquent la tonalité d'une œuvre musicale (l'armure au début de chaque portée) ; cet ordre respecte une progression de quintes justes, ascendantes pour les tonalités constituées de dièses, descendantes pour les tonalités constituées de bémols. Ordre des dièses : *fa* ♯, *do* ♯, *sol* ♯, *ré* ♯, *la* ♯, *mi* ♯, *si* ♯. Ordre des bémols : *si* ♭, *ni* ♭, *la* ♭, *ré* ♭, *sol* ♭, *do* ♭, *fa* ♭.

ornement, ornementation : embellissement d'un fragment mélodique préexistant ; les broderies, gruppets, etc., sont des ornements ; dans le contexte du genre *thème et variations*, l'ornementation peut affecter systématiquement la mélodie complète d'une variation : on parle alors de *variation ornementale*. Dans la musique française, le terme *agrément* est préféré à *ornement*.

ostinato (it. « obstiné », du lat. *obstinatio* « constance, persévérance, fermeté », 1687) : formule mélodique ou rythmique répétée continuellement ; il s'agit souvent de la basse (*basso ostinato*) ; l'intérêt est porté sur les éléments superposés à l'*ostinato*, et pouvant varier sans cesse pendant la poursuite de ce dernier.

P

partition (lat. *partitio* « partage, division, répartition » ; sens musical, 1636, emprunté à l'italien *partitura*, XVII^e siècle) : ouvrage contenant la notation imprimée ou manuscrite des œuvres musicales, sur portées, tablatures ou tout autre procédé graphique. On nomme systématiquement une ou plusieurs portées reliées par un trait vertical indiquant la simultanéité de jeu entre les instruments. Lorsque la partition contient l'ensemble des instruments de l'œuvre (et est donc destinée au chef d'orchestre ou à une lecture globale), elle s'appelle un *conducteur*. Lorsque au contraire, les parties sont imprimées séparément, il s'agit d'un *matériel*.

pause (lat. *pausa* ; 1360) : silence équivalent à la ronde et représenté par un rectangle placé au-dessous de la quatrième ligne de la portée. Une pause, seule, prend la valeur du chiffre de la mesure.

pédale : 1. technique d'écriture harmonique qui consiste en la tenue d'une note quelle que soit la succession d'accords qui lui sont superposés ; généralement à la basse, la note pédale peut aussi être située dans le médium ou l'aigu ; il est possible, par extension, de concevoir des *accords-pédales* ; 2. techniques instrumentales spécifiques : au piano il y a la pédale douce

(dite parfois *una corda*) qui diminue le volume du son, la pédale *forte* qui tient le son et la pédale *tonale*, qui tient les sons enfoncés simultanément à la pédale. Pour la harpe, les pédales servent à altérer les sept notes diatoniques.

pentatonique, pentaphonique (grec *penta* « cinq » et *tonos* « corde » ; *pentatonon*, 1732 ; xx^e) : échelle musicale comportant cinq sons à l'octave ; elle est, sous sa forme la plus répandue, issue d'une succession de quatre quintes (*do-sol-ré-la-mi = do-ré-mi-sol-la*) ; elle ne comporte pas de demi-ton (échelle pentatonique anhémitonique). On la trouve en Chine, en Afrique, à l'origine du grégorien, dans le blues...

période (lat. *periodus*, du grec *periodos* « circuit » ; 1422) : 1. en physique acoustique, désigne le plus petit intervalle de temps (mesuré en seconde) au terme duquel la vibration se reproduit ; 2. en analyse musicale thématique et formelle, pour de nombreux auteurs, le mot période est synonyme de phrase, et pour d'autres de section. Aussi, afin d'éviter de nombreuses ambiguïtés, il est conseillé de restreindre le mot période à l'analyse de chorals.

phrase (lat. *phrasis* « diction, style, élocution », du grec *phrasis*, *phraseôs* « discours, expression, langage, diction, du verbe *phrazein*, primitivement « faire comprendre, indiquer par des signes ou par la parole », d'où « expliquer ce que l'on veut dire » et « parler pour se faire comprendre, dire, annoncer » ; aux XVI^e et XVII^e siècles : « arrangement de mots », « façon de parler », « tour donné à l'expression » ; sens musical en 1722) : pour François Couperin (1668-1733), il s'agit d'une succession ordonnée de périodes (on dit aujourd'hui membres de phrase) aboutissant à une cadence parfaite ; il est à noter que ce mot, ainsi que beaucoup d'autres ayant trait à la construction musicale (carrure, période, phrase, incise, cellule, etc.), peut prendre des significations différentes, voire contradictoires, selon les auteurs.

phrasé (lat. *phrasis* « diction, style, élocution », du grec *phrasis*, *phraseôs* « discours,

expression, langage, diction, du verbe *phrazein*, primitivement « faire comprendre, indiquer par des signes ou par la parole », d'où « expliquer ce que l'on veut dire » et « parler pour se faire comprendre, dire, annoncer » ; aux XVI^e et XVII^e siècles : « arrangement de mots », « façon de parler », « tour donné à l'expression » ; sens musical [*phraser*] en 1750) : dans le domaine de l'interprétation vocale ou instrumentale, il s'agit d'une articulation, marque et délimitation du discours musical en une unité mise en valeur ; le phrasé n'est pas forcément égal à la phrase : il peut aussi articuler de plus petits éléments, voire de plus grands qu'elle ; il est intimement lié au geste instrumental, donc au jeu de l'interprète.

pizzicato [pizz.] (it. *pizzicare*, « pincer » ; 1624, Monteverdi ; 1768, Rousseau) : désigne le jeu d'un instrument à cordes avec le doigt plutôt qu'avec l'archet ; s'oppose à *arco*. Le pizz. Bartók correspond à un pizz. percussif où la corde frappe le bois.

plica [plique] : note de passage médiévale indiquée par une barre fine à la droite de la note.

point : 1. lorsque situé à la droite d'une note, le point augmente celle-ci de la moitié de sa durée et le double point des trois quarts ; 2. au XIV^e siècle, le point à la droite d'une note était l'équivalent d'une barre de mesure.

point d'arrêt, point d'orgue : 1. le point d'arrêt est un symbole formé d'un demi-cercle surmontant un point qui, placé au-dessus d'un silence, indique que sa durée est ainsi laissée à l'appréciation de l'interprète. 2. le point d'orgue est un symbole formé d'un demi-cercle surmontant un point qui, placé au-dessus d'une note, indique que sa durée est ainsi laissée à l'appréciation de l'interprète.

pôle : hors du système strictement tonal, note ayant une importance particulière et devenant ainsi un repère pour la perception ; notion clé dans la musique récente.

polyphonie (grec *polus*, « nombreux, abondant » et *phônè*, « son », « voix » ; sens musi-

est attesté en 1875, mais probablement plus ancien) : voir contrepoint.

polyrythmie (grec *polus*, « nombreux, abondant » et *rhuthmos*, lat. *rhythmos* « mouvement, battement régulier, mesure, cadence ») : perposition de deux ou plusieurs rythmes ayant de métriques différentes ; l'un des cas les plus fréquents est le monnayage ternaire à une valeur binaire (triolet : « trois pour un ») ou l'inverse (duolet : « deux pour un »).

polytonalité (grec *polus* « nombreux, abondant » et *tonalité* ; 1^{re} moitié du XX^e) : superposition de deux ou plusieurs tonalités différentes ; ce peut être par le biais d'accords ou par le déploiement de lignes mélodiques appartenant à des tonalités distinctes ; ce procédé d'écriture a été particulièrement illustré par Darius Milhaud (1892-1974).

portée : ensemble de cinq lignes horizontales parallèles, employées pour distinguer clairement entre les hauteurs ; la gravité ou l'acuité des registres est déterminée au début de chaque portée par des clés, qui sont au nombre de sept ; on peut noter toutes les hauteurs audibles utilisées en musique, grâce à l'adjonction de lignes supplémentaires supérieures ou inférieures ou par des symboles d'octavations ; la notation du grave à l'aigu se fait de bas en haut ; l'ensemble organisé de portées – reliées en début et en fin de ligne par des barres verticales – se nomme *système*.

réparation : désigne la phase consonante d'une note tenue devenant dissonante, puis résolue ; s'applique essentiellement aux retards ; aux septièmes.

rythme pythagoricien (système ou tierce pythagoricienne) : voir tempérament.

Q

quadruple croche : voir croche.

qualification : un nom d'intervalle indique la distance séparant deux degrés distincts de la

gamme, quelles que soient leurs altérations. Pour connaître son orthographe et sa taille exacte, il faut lui adjoindre une qualification. Présentées de la plus petite à la plus grande, les secondes, tierces, sixtes, septièmes et leurs redoublements peuvent être sous-diminués, diminués, mineurs, majeurs, augmentés et sur-augmentés ; les unissons, quarts, quintes, octaves et leurs redoublements peuvent être sous-diminués, diminués, justes, augmentés et sur-augmentés. La composition d'un intervalle est, en fait, sa « décomposition » ; elle peut être atonale, on indique alors simplement le nombre de demi-tons (une tierce mineure fait trois demi-tons), ou tonale, on décompose alors l'intervalle en tons, demi-tons diatoniques et demi-tons chromatiques (une tierce mineure fait un ton et un demi-ton diatonique).

quartolet : figure rythmique résultant d'une division d'un temps ternaire en quatre parties égales.

quatuor vocal (emprunt tardif au lat. *quatuor* : 1722) : ensemble vocal composé, soit de quatre chanteurs, soit des quatre registres vocaux principaux qui sont, de l'aigu au grave : soprano, alto, ténor, basse ; cette dernière configuration est devenue un modèle musical, aussi bien esthétique que scolaire (pour les études d'écriture musicale, par exemple).

quintolet : figure rythmique résultant d'une division d'un temps en cinq parties égales.

quintuple croche : voir croche.

R

rallentando (it. « en ralentissant ») : rendre progressivement plus lent un passage d'une œuvre musicale.

redoublement : indique l'agrandissement d'un intervalle par l'octavation d'un de ses sons.

région tonale : concept d'analyse introduit par Schoenberg avec celui de *monotonalité*. Il présente toutes les tonalités possibles au sein

d'une carte des régions : chaque tonalité peut alors être située, dans une plus ou moins grande proximité, par rapport à la tonalité principale.

registre (sens musical en 1835, voix ; 1904, instrument) : étendue générale de tous les sons, de l'extrême grave à l'extrême aigu.

relatif : voir ton relatif.

renversement (sens musical, 1703) : 1. inversion de la direction d'un intervalle. Cela donne un intervalle complémentaire dans le cadre d'une octave (ex. : le renversement de *do-mi*, tierce, est *mi-do*, sixte ; les deux, ensemble, forment une octave). Renverser un intervalle change sa qualification : les intervalles diminués deviennent augmentés, les mineurs – majeurs, les justes restent justes, les majeurs – mineurs et les augmentés – diminués ; 2. position d'un accord lorsque celui-ci n'est pas à l'état fondamental, c'est-à-dire lorsque la seconde, troisième, quatrième ou cinquième note de l'accord, est prise comme basse.

renvoi, reprise : signes aiguillant la musique vers une section non contiguë. Le renvoi est un signe graphique placé au-dessus de la portée et renvoyant à un autre signe de renvoi ou à la coda. La barre de reprise, elle, renvoie à une autre barre de reprise ou, à défaut, au début de la pièce.

réservoir : voir aléatoire.

résolution (lat. *resolutio*, de *resolvere*, « résoudre ») : la musique tonale a élaboré toute une « grammaire » musicale tournant autour des notions de *tension* et de *détente* ; elles peuvent concerner des rapports de notes ou d'accords, voire des rythmes, des timbres ou des intensités ; on parle de *résolution* lorsqu'un élément, en état de tension, *résout* celle-ci sur l'élément qui le suit (par exemple, une dissonance sur une consonance).

respiration (lat. *re*, et *spirare*, « souffler ») : par analogie avec la parole humaine, une respiration est un instant de silence entre deux phrases, ici musicales ; cet instant n'est pas forcément comptabilisé dans l'arithmétique

des durées et des silences ; elle est parfois indiquée par une petite virgule au-dessus de la portée.

retard (sens en musique, 1842) : note ornementale, le retard provient d'une note réelle tenue (préparation) ; elle devient ensuite dissonante avant d'être résolue conjointement. Les accords de septième proviennent de retards qui ont progressivement été perçus comme des notes constitutives.

ritardando : voir *rallentando*.

ronde : figure de durée de référence (1 dans le chiffrage de la mesure). Elle est dessinée comme un simple ovale. Les autres figures de durée se forment en complexifiant le dessin de la ronde par l'ajout de hampes, de crochets ou en noircissant l'ovale.

rubato (it., « dérobé, volé » ; 1907) : *tempo rubato* ; abandon momentané de la rigueur métronomique d'une pulsation donnée pour un tempo plus libre et fluctuant.

rythme (lat. *rhythmus* « mouvement, battement régulier, mesure, cadence » ; du grec *rhuthmos*, emploi en musique, XVI^e siècle) : lié au temps, au mouvement, à la vitesse, le rythme musical est le résultat de l'organisation des durées, des timbres ou des accents successifs dans une phrase musicale, que celle-ci soit constituée de hauteurs déterminées ou non ; une simple pulsation de durées successives régulières, si elle ne comporte ni accentuation, ni timbres différents, n'est pas encore du rythme ; qu'un seul de ces éléments – durée, timbre ou accent – soit différencié, et il y a rythme.

S

sensible (lat. *sensibilis* « qui peut être senti » « qui peut sentir » ; sens musical dès 1722 « *Notte sensible* ») : 1. septième degré des gammes majeures et mineures (dans le cas de la gamme mineure harmonique, et mélodique ascendante) ; un *accord de sensible* est un accord posé sur ce degré en tant que basse fondamentale ; 2. la *note sensible* est la tierce de

accord de dominante à l'état fondamental (c. : sol-si-rê, accord de dominante de do majeur et si, sensible de cet accord) ; le nom *sensible* vient de ce qu'elle est attirée par la tonique (ici, do).

septolet : figure rythmique résultant d'une division d'un temps en sept parties égales.

Schoenberg : cette méthode de composition, dénommée par Schoenberg « méthode de composition des douze sons qui n'ont d'autres parentés que celles de chaque son avec chaque autre » est utilisée à partir de 1923 ; la série, *hyper-ème*, est un ordonnancement des douze sons de la gamme chromatique spécifique à une œuvre donnée, et auquel toute figure mélodique ou harmonique de l'œuvre en question se réfère. De nombreux moyens de variation sont utilisés : transposition, renversement, rétrogradation, enchaînement par notes communes, synchronisation thématique... Elle constitue une tentative pour trouver une méthode permettant de contrebalancer la perte du sentiment tonal.

12-tone theory : méthode d'analyse harmonique des agrégats de la musique atonale issue de la théorie des ensembles et développée aux États-Unis.

dyad : figure rythmique résultant d'une division de deux temps binaires en six parties égales.

fa : ce nom de note, présent seulement depuis le XVII^e siècle, a transformé l'hexacorde en heptacorde et supprimé, du même coup, la solmiation : depuis, les noms de notes sont absolus. Par exemple, un *ut*, par exemple, pouvait désigner un *do* comme un *fa* ou un *sol* du système moderne).

Silences (lat. *silentium* de *silere* « être silencieux », « taire, se taire », mais autant à propos de choses que de personnes ; 1190 ; sens musical en 1751, et appliqué aux signes musicaux correspondants, 1767) : ensemble des signes graphiques indiquant l'interruption du son dans une œuvre musicale ; à chaque figure et durée correspond un signe spécifique de

silence. Historiquement, la notation des silences dérive de barres verticales de différentes tailles.

simultanéité : se dit de sons ou de parties distinctes exécutés en même temps ; on parle de *voix simultanées*, d'*intervalles simultanés* (*intervalles harmoniques*).

soprano (it. « qui est au-dessus », 1768) : la plus aiguë des voix féminines, au-dessus de la voix *alto* ; peut aussi qualifier l'instrument le plus aigu d'une famille instrumentale.

soupir (lat. *suspirare* « respirer profondément », sens musical, 1611) : signe graphique indiquant un silence équivalent à une noire. Le demi-soupir équivaut à une croche.

sous-dominante : 1. quatrième degré des gammes majeures et mineures ; un *accord de sous-dominante* est un accord posé sur ce degré en tant que basse fondamentale ; 2. la sous-dominante constitue l'une des trois fonctions tonales.

spectre, spectral : désigne l'ensemble des harmoniques composant un timbre instrumental ; un groupe de compositeurs (Gérard Grisey, Tristan Murail...) est dénommé *école spectrale* pour son attachement à partir de l'acoustique physique pour les fondements de sa pensée musicale.

staccato (it. « détaché » ; 1771) : action de chanter ou de jouer plusieurs notes de suite en séparant nettement chacune d'elles ; le signe du staccato est le *point sur la note* (à ne pas confondre avec le point *après* la note, qui transforme celle-ci en *note pointée*) ; le staccato est un élément du phrasé ; son contraire est le *legato*.

sus-dominante : sixième degré des gammes majeures et mineures ; un *accord de sus-dominante* est un accord posé sur ce degré en tant que basse fondamentale. Ce degré est nommé sous-médiant dans la terminologie allemande.

sus-tonique : second degré des gammes majeures et mineures ; un *accord de sus-*

tonique est un accord posé sur ce degré en tant que basse fondamentale.

syncope (lat. *syncopa*, grec *sugkoptein* « briser » ; sens musical : 1631) : prolongation sur le temps suivant d'une note attaquée sur la partie faible du temps précédent ; ou bien prolongation sur le temps fort suivant, d'une note attaquée sur le temps faible précédent.

T

tablature (it. *tabulature*, 1529, du lat. *tabulatura*, de *tabula* « table » ; forme contractée, 1569) : notation alternative à la notation sur portée par une représentation graphique des cordes d'un instrument ou numérique, voire alphabétique, pour indiquer les touches du clavier ; utilisé essentiellement à la Renaissance pour le luth et l'orgue et, aujourd'hui, en jazz, pour la guitare.

tempérament (lat. *temperamentum* « juste proportion », de *temperare* « se modérer », sens musical, 1690) : lorsque tous les intervalles sont justes du point de vue de l'acoustique – ne produisent pas de battements – on parle d'*accord*, comme dans l'*accord pythagoricien*. Lorsque certains intervalles sont raccourcis (compromis permettant de pratiquer un plus grand nombre de tonalités), on parle de tempérament, comme pour le tempérament mésonique. L'évolution des tempéraments est longue et riche ; on peut noter le passage de la *tierce pythagoricienne* du Moyen Âge (très grande) à la *tierce zarlinienne* (plus petite et mieux adaptée à l'harmonie) ; l'existence de plusieurs *commas*, différences entre notes enharmoniques (commas pythagoriciens, syntoniques, enharmoniques et de Zelder) ; et les grands types de tempéraments (mésotoniques à la fin de la Renaissance, bien tempérés – notamment chez Bach et Rousseau – et le *tempérament égal*, généralisé seulement depuis le milieu du XIX^e siècle). Le chapitre 35 est dédié aux différents tempéraments.

tempo (it., du lat. *tempus* « temps » ; 1771) ; vitesse à laquelle on interprète une œuvre musi-

cale ; les principaux tempos (ou *tempi*) sont, du plus lent au plus rapide : *largo*, *larghetto*, *adagio*, *andante*, *moderato*, *allegro*, *presto* ; le tempo peut aussi être indiqué au moyen d'une valeur métronomique qui indique la vitesse de la pulsation correspondant à chaque temps de la mesure ; sauf indication contraire, le tempo est toujours relatif et plus ou moins fluctuant, au gré des choix du ou des interprètes.

temps faible, temps fort : hiérarchisation des temps successifs de la mesure depuis l'époque baroque ; le premier temps est considéré comme *fort*, c'est-à-dire naturellement accentué (ou posé), les autres peuvent être soit *faibles*, non accentués (ou levés), soit *demi-forts*, d'une accentuation plus légère que le temps fort (ex. : le troisième temps d'une mesure à quatre temps) ; sans totalement en faire abstraction, il convient de relativiser l'importance de ce carcan métrique, profondément lié à la musique tonale, qui peut entrer en « conflit » avec le rythme, l'articulation, la structure de la phrase.

ténor (lat. *tenor*, de *tenere* « tenir ») : la plus aiguë des voix masculines, au-dessus de la voix basse et en dessous de la voix féminine *alto* ; peut aussi qualifier l'instrument médium d'une famille instrumentale (*saxophone ténor*) ; il existe une exception : le *violon alto* – ou *alto* – correspond à la tessiture ténor de la famille des violons.

ternaire : division en trois parties égales d'un élément temporel : cet élément peut être la *mesure* ou le *temps* – ces deux étages de la théorie occidentale du rythme ; on qualifie généralement les mesures à temps binaires de *simples* et les mesures à temps ternaires de *composées*.

tessiture : il s'agit de toutes les notes qu'un instrument peut jouer ou qu'une voix peut chanter. Le bas de la tessiture de la flûte, par exemple, est dans le registre médium.

tétracorde (gr. et lat. *tetrachordon*, de *tetra*, « quatre » et *corde*) : 1. succession de quatre degrés contenus dans un intervalle de quarte ;

3. modes anciens ainsi que les modes majeurs mineurs sont constitués de deux tétracordes : construction identique (2 tons, 1 demi-ton) successifs : les tétracordes *inférieur* et *supérieur* ; 2. dans la musique grecque antique, les tétracordes présentaient trois types distincts : diatoniques, chromatiques et enharmoniques.

ton (lat. *tonus* « son d'un instrument », accent syllabique », « tension » ; grec *tonos*, « tendre » ; au Moyen Âge, « hauteur », puis « voix » [fin XIV^e], « échelle de sons à hauteurs déterminées » [1549], *donner le ton* « faire entendre la note indiquant la tonalité d'un morceau » [1608], jusqu'à *tonal* [1828]) : 1. le plus grand des deux intervalles conjoints ; est diatonique ; il divise l'octave tempérée en deux parties égales ; 2. synonyme de hauteur (« donner le ton ») ; 3. autre mot pour *tonalité*, échelle particulière privilégiée dans une œuvre donnée.

tonalité (1836 ; de *tonal*, 1828 ; à partir de *ton*, XII^e, du lat. *tonus*, gr. *tonos*) : 1. synonyme de ton ; désigne une échelle majeure ou mineure utilisée dans une œuvre (ex. : la 9^e *symphonie* de Beethoven est dans la tonalité de *ré mineur*) ; 2. désigne le langage musical prédominant dans le monde occidental aux XVIII^e et XIX^e siècles ; ce langage doit probablement son extraordinaire essor à la possibilité de changer aisément de ton (*modulation*), procédé efficace pour renouveler l'intérêt et permettre la composition d'œuvres musicales d'importantes dimensions. Bien que l'on puisse trouver les prémices de la future tonalité dès la naissance de la polyphonie au IX^e siècle, il est important de ne pas percevoir les musiques précédant la tonalité uniquement comme annonciatrices de celle-ci, mais pour leurs qualités propres.

tonique (grec *tonikos* « qui concerne la tension », « qui tend ou peut tendre » ; 1538) : 1. premier degré des gammes majeures et mineures ; un *accord de tonique* est un accord posé sur ce degré en tant que basse fondamentale ; 2. la tonique constitue la principale des trois fonctions tonales.

ton relatif : tonalité de nom et de mode différent, mais la plus apparentée à une autre tonalité donnée ; on parle du *relatif mineur* d'une tonalité majeure (*la mineur, ton relatif mineur* de *do* majeur) et du *relatif majeur* d'une tonalité mineure (*do majeur, ton relatif majeur* de *la mineur*). Les toniques respectives des deux relatifs se trouvent à distance d'une tierce mineure l'une de l'autre. Les gammes des deux tonalités relatives comportent initialement le même ensemble de notes ; mais, du fait de l'existence de plusieurs états du mode mineur (harmonique, mélodique ascendant, mélodique descendant), certaines de ces notes, mobiles, sont altérées. L'armure indiquée à la clef est néanmoins commune aux deux relatifs. Dans de nombreux pays, on désigne le sixième degré du mode majeur comme la tonique parallèle, le second degré comme la sous-dominante parallèle, et le troisième degré comme la dominante parallèle.

transposition (sens musical, 1762) : fait de lire ou d'interpréter une musique en la décalant d'un intervalle fixe vers l'aigu ou le grave. On distingue la transposition écrite de la transposition à vue. Celle-ci dispose de deux méthodes distinctes : 1. on ajoute ou ôte mentalement un intervalle fixe ; 2. on lit en supposant une autre clé et armure, ainsi qu'en corrigeant certains altérations accidentelles.

transposition limitée : est dit à transposition limitée, tout accord ou échelle retrouvant l'intégralité de ses notes constitutives en moins de douze transpositions successives au demitron. On peut citer l'accord de quinte augmentée et celui de septième diminuée, ainsi que les 7 modes répertoriés par Messiaen et présentés dans un tableau.

triolet (1839) : figure rythmique résultant d'une division d'un temps binaire en trois parties égales.

triple croche : voir croche.

U

unisson (de *unus* et *sonus*, latin méd. *unisonus* « un seul son », de *unison*, 1732) : résultat de la réalisation, par deux ou plusieurs voix ou de instruments, de la même hauteur de note ou de la même mélodie. L'unisson peut être considéré comme l'intervalle zéro.

ut : synonyme de *do*.

V

variation (lat. *variatio*, « action de varier », sens musical, 1703) : art de transformer une des composantes d'une idée musicale ; ainsi on peut trouver des variations ornamentales, accompagnementales, polyphoniques, rythmiques, amplificatrices, éliminatrices... La variation peut prendre place, de façon occasionnelle, à tout moment dans une musique, ou bien l'organiser intégralement, comme dans le thème et variation, la chaconne, la passacaille et le ground.

vélocité (de l'anglais *velocity*) : terme utilisé dans le code MIDI ; désigne la vitesse d'enfoncement d'une touche ou la vitesse du souffle pour un instrument à vent ; elle influe principalement sur le mode d'attaque ; c'est

l'indication de volume qui modifie plus précisément la dynamique.

vibration (lat. *vibrare*, « lancer [une arme] après l'avoir brandie », sens acoustique, XVII^e siècle) : synonyme d'oscillation. Indique le mouvement périodique d'une onde sonore.

voix (lat. *vox, vocis*, « voix », « son de la voix », « accent », « voix éduquée pour le chant », 1370 ; « ton qui marque une des notes de la gamme tempérée », 1680 ; « chanteur, chanteuse », « partie musicale », « partie d'une polyphonie », XVII^e siècle) : par extension de la musique vocale, on nomme voix toute ligne mélodique, que ce soit en musique instrumentale ou en musique vocale ; ainsi on pourra parler de soprano, alto, ténor et basse à propos d'une fugue pour clavier.

Z

zarlinien (système ou tierce zarlinienne) : voir tempérament.

+ : symbole désignant la note sensible dans le chiffrage d'accord.

/ : un chiffre barré désigne, dans le chiffrage d'accord, un intervalle diminué. Cela oblige, pour indiquer les septièmes majeures ou mineures, à dessiner le chiffre sept sans barre (7).